



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juin 2026
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, qui couvre la période allant du 29 novembre 2025 au 30 juin 2026, un aperçu de l'évolution de la situation et des tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ainsi que des activités menées par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). On y fait également le point sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et sur la situation qui règne dans le bassin du lac Tchad, conformément aux dispositions de la résolution [2349 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.

II. Évolution de la situation et tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel

2. La région a connu une instabilité politique et sécuritaire, mais elle a aussi assisté à la mise en place de réformes de la gouvernance et d'un dialogue politique dans certains pays. Des élections se sont déroulées dans le calme au Bénin, à Cabo Verde, en Côte d'Ivoire et en Guinée. Dans certains pays, des boycotts se sont produits de la part de l'opposition de même qu'un rétrécissement de l'espace politique et civique. À la suite d'un changement anticonstitutionnel de gouvernement en Guinée-Bissau, une tentative de coup d'état a eu lieu au Bénin et des poursuites judiciaires ont été engagées contre des officiers de l'armée accusés d'avoir fomenté un coup d'état au Nigéria. Dans un contexte marqué par des barrages routiers et des attaques au Mali, les pays de la Confédération des États du Sahel ont poursuivi les réformes institutionnelles tendant à renforcer les pouvoirs de l'exécutif tout en restreignant davantage l'espace politique et civique.

3. Le Sahel central et le nord du Nigéria ont été le théâtre d'attaques fréquentes menées par des groupes armés non étatiques, notamment des groupes terroristes, ce qui met en évidence le fait que cette région figure parmi les zones les plus touchées par le terrorisme à l'échelle mondiale. Les activités de ces groupes se sont recoupées avec celles de la criminalité organisée transnationale et se sont de plus en plus appuyées sur des tactiques et des armements complexes, notamment des drones et des engins explosifs improvisés. Le 25 avril, une attaque coordonnée menée au Mali par Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et le Front de libération de l'Azawad s'en est pris à des sites stratégiques des régions du nord et du centre, notamment dans la région de Bamako-Kati, faisant de nombreuses victimes, dont le Ministre de la défense.



Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin, Boko Haram et d'autres groupes ont mené des opérations asymétriques dans le nord du Nigéria, faisant des victimes parmi la population civile. Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin a également mené des attaques dans le nord du Bénin. La Confédération des États du Sahel a annoncé, le 20 décembre 2025, la création d'une force militaire conjointe destinée à lutter contre le terrorisme et l'insécurité ; le 15 avril, elle a porté l'effectif autorisé de cette force de 5 000 à 15 000 soldats.

4. Le dialogue et la coopération intrarégionaux ont connu un nouvel élan, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Confédération des États du Sahel ayant toutes deux réaffirmé leur détermination à surmonter leurs divergences. Des réunions de haut niveau organisées en Gambie, au Ghana, au Sénégal et au Togo ont rassemblé les acteurs régionaux afin qu'ils trouvent des solutions aux défis en matière de sécurité, en mettant davantage l'accent sur les facteurs de conflit et leurs causes profondes. La CEDEAO a mené à bien sept consultations régionales en vue de son sommet spécial sur l'avenir de l'intégration régionale ; le 25 mars, elle a nommé l'ancien Premier Ministre de la Guinée, Lansana Kouyaté, négociateur en chef auprès de la Confédération des États du Sahel.

5. La région a enregistré une croissance économique au cours de la période considérée, malgré le fardeau persistant de la dette, les chocs extérieurs et les risques accrus d'insécurité alimentaire, exacerbés par le conflit au Moyen-Orient et ses conséquences. La situation humanitaire s'est détériorée dans un contexte marqué par la violence, les conflits, les déplacements de population, l'insécurité alimentaire et les vulnérabilités liées au climat. L'insécurité au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria a continué à provoquer des déplacements de population et à accroître les besoins humanitaires, tandis que le manque de fonds a limité la portée de l'aide humanitaire, privant ainsi des millions de personnes d'une assistance adéquate.

A. Politique et gouvernance

6. Des élections se sont tenues dans plusieurs pays. Au Bénin, l'élection présidentielle du 12 avril a clos le cycle électoral de 2026, après les élections législatives et municipales du 11 janvier qui ont permis à la coalition au pouvoir de prendre le contrôle du Parlement et des conseils locaux. Le candidat de la coalition au pouvoir, Romuald Wadagni, a été déclaré vainqueur, le 23 avril, avec 94 % des voix, et a pris ses fonctions le 24 mai, pour un mandat présidentiel de sept ans, renouvelable une fois.

7. En Côte d'Ivoire, les élections législatives qui se sont tenues le 27 décembre 2025 ont permis au parti au pouvoir de remporter la majorité, avec 197 sièges sur 255. Le parti d'opposition, le Parti des peuples africains, dirigé par l'ancien président Laurent Gbagbo, a boycotté les élections. Certains autres acteurs de l'opposition ont rejeté les résultats, invoquant des irrégularités, des actes d'intimidation et des cas de corruption. Le taux de participation a été de 35 %.

8. Au Cabo Verde, des élections législatives ont eu lieu le 17 mai 2026. Le Parti africain pour l'indépendance de Cabo Verde, parti d'opposition, a remporté 37 sièges sur 72, marquant ainsi son retour au pouvoir après une décennie dans l'opposition. Le nouveau Parlement, qui a pris ses fonctions le 18 juin, est présidé pour la première fois par une femme. Le nouveau Premier Ministre, Francisco Carvalho, et son Gouvernement ont prêté serment le 19 juin.

9. Les préparatifs électoraux battent leur plein au Nigéria et en Gambie. Le calendrier des élections législatives de 2027 au Nigéria a été publié le 26 avril, tandis que l'inscription sur les listes électorales se poursuit, avec 2 782 587 nouveaux inscrits. En Gambie, à l'approche de l'élection présidentielle prévue pour le 5 décembre,

les partis d'opposition ont entamé des négociations en vue de former une coalition et de présenter un candidat unique destiné à affronter le Président Adama Barrow, qui brigue un troisième mandat.

10. Plusieurs pays ont fait l'objet de tentatives de déstabilisation ou d'allégations en ce sens. Au Bénin, les Forces nationales de sécurité, appuyées par des troupes de la CEDEAO déployées à la demande du Gouvernement, ont déjoué une tentative présumée de coup d'état, le 7 décembre 2025. Par la suite, 31 suspects ont été placés en détention provisoire pour trahison et infractions contre l'État. Au Burkina Faso, les autorités ont signalé, le 3 janvier 2026, une tentative présumée de déstabilisation déjouée, accusant l'ancien Président de la transition, Paul-Henri Sandaogo Damiba, d'y avoir été impliqué. À la demande de ce pays, Damiba a été placé en détention puis extradé depuis le Togo, le 17 janvier, pour crimes et délits économiques. Par ailleurs, au Nigéria, le procès de plusieurs officiers de l'armée et de civils accusés d'avoir participé à une tentative présumée de renversement du Président Bola Tinubu, en octobre 2025, a débuté.

11. Les processus de transition sont restés un élément central du paysage politique dans plusieurs pays. À la suite du changement anticonstitutionnel de gouvernement intervenu le 26 novembre 2025 en Guinée-Bissau, un haut commandement militaire a été mis en place et a adopté, le 5 décembre 2025, une charte politique de transition suspendant certaines dispositions de la Constitution de 1996 et instaurant une période de transition d'un an. Le haut commandement militaire, dirigé par le général de division Horta Inta-A Na Man, a nommé un nouveau gouvernement, dissous les principales instances de contrôle judiciaire et procédé à un remaniement de la hiérarchie militaire. Un conseil national de transition *de facto*, créé le 11 décembre 2025, a adopté, le 13 janvier 2026, une nouvelle Constitution élargissant les pouvoirs de l'exécutif. Le haut commandement militaire a également révisé la législation régissant la commission électorale, les partis politiques, le code électoral et le cadre juridique militaire. Le 21 janvier, le Président *de facto* a annoncé la tenue d'élections pour le 6 décembre. L'opposition, qui dénonce le cadre de transition actuel, a rejeté ce calendrier.

12. Au Burkina Faso, l'assemblée législative de transition a adopté, le 27 mars, la Charte de la Révolution et s'est rebaptisée « Assemblée législative du peuple ». Les sièges occupés par les partis politiques et groupements dissous ont été attribués à d'autres groupes parlementaires et la représentation régionale a été réajustée afin qu'elle s'aligne sur la réorganisation des régions administratives du pays.

13. Au Niger, les autorités ont adopté des mesures visant à centraliser davantage le pouvoir exécutif. Le 26 décembre 2025, le Conseil des ministres a adopté un cadre de mobilisation nationale autorisant la réquisition de personnes, de biens et de services à des fins de défense. Le 27 mars 2026, les autorités ont mis en place une organisation d'autodéfense territoriale composée d'auxiliaires volontaires issus des forces de défense et de sécurité. Le 2 avril, le mandat de cinq ans de l'ancien Président déchu, Mohamed Bazoum, qui se trouve toujours en détention, a officiellement pris fin.

14. En Guinée, la transition politique s'est poursuivie dans un contexte d'inquiétudes exprimées par l'opposition et la société civile quant à l'inclusivité et à la transparence de l'élection présidentielle du 28 décembre 2025. Le 17 janvier, Mamadi Doumbouya a pris ses fonctions de Président et, le 27 janvier, le Premier Ministre, Amadou Oury Bah, a été reconduit à la tête d'un gouvernement composé de 29 membres, dont sept femmes. Les élections législatives et municipales du 31 mai se sont déroulées sans la participation des principaux partis d'opposition, ceux-ci ayant été dissous par décret le 6 mars pour non-respect de leurs obligations statutaires et légales. La coalition présidentielle, menée par la Génération pour la modernité et

le développement et ses alliés, a remporté 127 des 147 sièges de l'Assemblée nationale, avec un taux de participation de 53,84 %.

15. Les processus de réforme constitutionnelle et électorale se sont poursuivis dans toute la région. Au Bénin, le 17 décembre 2025, le Président Patrice Talon a promulgué un amendement constitutionnel instituant un Sénat non élu doté de pouvoirs élargis et portant la durée des mandats électifs de cinq à sept ans, tout en maintenant une limite stricte de deux mandats présidentiels. Au Ghana, la Commission de révision de la Constitution a remis son rapport le 22 décembre 2025, dans lequel elle a recommandé des réformes visant à renforcer la Commission électorale, à instaurer la représentation proportionnelle, à porter la durée du mandat présidentiel à cinq ans, à rationaliser le Conseil des ministres, à limiter le nombre de sièges au Parlement à 276 et à renforcer la gouvernance locale grâce à l'élection de responsables de district et d'autorités coutumières. Au Nigéria, les projets de loi s'inscrivant dans le cadre du processus de révision constitutionnelle ont été soumis aux assemblées législatives des États le 24 novembre 2025, pour examen. Le 17 février 2026, le Sénat a adopté la Loi électorale de 2026, qui a ensuite été promulguée, instaurant ainsi l'enregistrement biométrique des électeurs, la transmission électronique des résultats, un relèvement des plafonds de financement des campagnes électorales et une révision du calendrier électoral. Au Sénégal, le 9 mai, le Parlement a adopté une révision du Code électoral modifiant les dispositions relatives à l'éligibilité des candidats. Le Président, Bassirou Diomaye Faye, a promulgué la loi, qui a été publiée au Journal officiel, le 15 mai.

16. Des réformes en matière de gouvernance et de reddition de comptes ont été mises en œuvre dans plusieurs pays. Au Ghana, le Président de la Cour suprême a créé, le 5 février, une chambre spécialisée de la Haute Cour chargée d'accélérer le traitement des affaires liées à des allégations de corruption, d'exploitation minière illégale, de recouvrement d'avoirs de l'État et de détournement de fonds publics, en réponse aux critiques concernant les retards judiciaires. Au Sénégal, à la suite des dialogues nationaux de 2024 et 2025, des projets de loi ont été publiés le 27 avril 2026 visant à transformer le Conseil constitutionnel en une cour dont les membres exerceraient un mandat de six ans non renouvelable, à renforcer la réglementation des partis politiques et à mettre en place un organisme électoral indépendant destiné à remplacer la commission électorale nationale relevant du Ministère de l'intérieur.

17. Les progrès réalisés dans le cadre des initiatives de dialogue politique ont été mitigés. En Mauritanie, les préparatifs du dialogue national ont échoué à la fin de mars, l'opposition s'inquiétant de l'inscription à l'ordre du jour de la question de la limitation du nombre de mandats présidentiels. Au Togo, les consultations politiques ont repris, le 19 février, via le Cadre permanent de concertation, après une interruption de six mois. Les discussions ont porté principalement sur le fonctionnement du Cadre permanent de concertation et sur la composition de la Commission électorale nationale indépendante ; des comités ont été mis en place pour proposer des réformes de la Commission ainsi que les modalités de participation des candidats indépendants aux futures élections.

18. En Sierra Leone, les tensions politiques se sont intensifiées en raison d'interprétations divergentes concernant la mise en œuvre de l'Accord d'unité nationale et des recommandations du Comité tripartite chargé de l'examen des systèmes électoraux et des organismes de gestion, ce qui a conduit le parti d'opposition, l'All People's Congress, à boycotter les instances de gouvernance, notamment le Parlement. L'All People's Congress a notamment contesté la nomination d'un nouveau président de la Commission électorale, jugée contraire à l'esprit de l'Accord d'unité nationale et aux recommandations du Comité tripartite, et a exprimé sa crainte que les amendements constitutionnels examinés par le Parlement, en particulier l'introduction d'un système électoral à représentation

proportionnelle, ne favorisent indûment le Parti populaire de Sierra Leone, actuellement au pouvoir. Les tensions se sont apaisées à la suite de la médiation menée par les garants moraux internationaux de l'Accord d'unité nationale et de l'accord conclu entre le Gouvernement et l'All People's Congress sur les mesures clés devant permettre de mettre en œuvre les recommandations du Comité tripartite, notamment l'engagement pris par l'All People's Congress de mettre fin à son boycott.

19. Au Sénégal, le 27 avril, le Président a présenté quatre projets de loi concernant, respectivement : a) la révision de la Constitution ; b) la Cour constitutionnelle ; c) les partis politiques ; d) l'établissement d'un nouveau code électoral. Le 22 mai, le Président a limogé le Premier Ministre, Ousmane Sonko, et a dissous le Gouvernement. Le 25 mai, Ahmadou Al Amine Mohamed Lo a été nommé Premier Ministre, et un nouveau Gouvernement a été formé, le 1^{er} juin. Le 26 mai, l'Assemblée nationale a élu son Président en la personne de M. Sonko, après le rétablissement du statut de député de ce dernier, le 24 mai.

20. Les tensions bilatérales ont persisté, notamment entre les États du Sahel et certains États côtiers. Les relations entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire sont restées tendues malgré les efforts déployés pour relancer le dialogue, notamment à l'occasion d'une rencontre entre les Ministres des affaires étrangères des deux pays, tenue le 6 décembre à Ouagadougou. Ces efforts ont été compromis par les accusations concernant l'implication présumée de la Côte d'Ivoire dans la tentative de coup d'état du 3 janvier au Burkina Faso. Toutefois, le 17 juin, le Vice-Premier Ministre et Ministre de la défense de la Côte d'Ivoire, Téné Birahima Ouattara, s'est déclaré prêt à renouer la coopération en matière de sécurité avec le Mali et le Burkina Faso, manifestant ainsi sa volonté de travailler à la mise en place de parades pragmatiques aux menaces transnationales.

21. Les relations entre le Bénin et le Niger se sont tendues à la suite de la tentative de coup d'état du 7 décembre 2025 au Bénin et de l'attaque lancée le 29 janvier contre une base militaire nigérienne à Niamey, les deux parties proférant des accusations mutuelles. On a toutefois observé un rapprochement manifeste depuis l'investiture du Président, le 24 mai. La présence du Premier Ministre du Niger aux côtés de représentants ministériels du Burkina Faso et du Mali a marqué une amorce de détente, après des années de relations tendues à la suite du coup d'état survenu en 2023 au Niger.

22. L'Union africaine et la CEDEAO ont pris des mesures pour soutenir l'ordre constitutionnel et la stabilité régionale. En Guinée-Bissau, des efforts de médiation ont contribué à la libération de six prisonniers politiques à la suite d'une visite effectuée le 21 décembre 2025 par le Ministre des affaires étrangères du Sénégal. Le 10 janvier 2026, une mission de la CEDEAO, dirigée par le Président de la Sierra Leone, Julius Maada Bio, le Président du Sénégal et le Président de la Commission de la CEDEAO, Omar Touray, a rencontré les autorités de transition de même que des personnalités politiques en détention. Grâce à l'intervention du Ministre de la défense du Sénégal, le 30 janvier, le dirigeant de l'opposition Domingos Simões Pereira a été libéré et placé en résidence surveillée, tandis que le candidat à la présidence Fernando Dias a pu quitter l'ambassade du Nigéria à Bissau, où il avait demandé l'asile. Le 31 janvier, la CEDEAO a salué les propositions formulées par les autorités *de facto* tendant à la mise en place d'un gouvernement de transition inclusif et à la création d'un conseil national de transition comprenant des représentants de l'opposition. Toutefois, l'opposition a rejeté ces propositions, alléguant qu'elle n'avait pas été consultée. Le 5 mars, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a lancé un appel en faveur d'un appui coordonné au dialogue.

23. L'Union africaine et la CEDEAO ont également appuyé les procédures électorales, déployant des missions d'observation dans les pays où se tenaient des

élections. La CEDEAO a levé les sanctions qui pesaient encore sur la Guinée et a réintégré pleinement le pays au sein de ses organes décisionnels, tandis que l'Union africaine a levé sa suspension et rétabli la participation du pays à ses activités.

24. Lors de sa session ordinaire du 14 décembre 2025, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a appelé à un renouveau de la coopération en matière de sécurité avec les pays du Sahel central et à un soutien durable au financement de la sécurité sous la direction de l'Afrique, notamment par la mise en œuvre de la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité. Elle a approuvé l'adhésion du Burkina Faso, du Mali et du Niger, en qualité de membres non régionaux, à la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO et au Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest.

25. Par ailleurs, lors de sa deuxième session ordinaire, qui s'est tenue le 23 décembre 2025, le collège des chefs d'État de la Confédération des États du Sahel a fait le point sur les progrès réalisés dans les domaines de la défense, de la diplomatie et du développement, réaffirmant ses priorités axées sur les populations ainsi que son engagement en faveur du dialogue avec la CEDEAO. Le Président de la transition au Burkina Faso a été nommé Président de la Confédération pour un an.

B. Situation de sécurité

26. Le contexte régional en matière de sécurité a continué d'être marqué par des tensions interétatiques, des attentats terroristes et des insurrections, ainsi que par la criminalité organisée transnationale. Tirant parti des failles en matière de gouvernance, des vulnérabilités socioéconomiques et de la porosité des frontières, les groupes terroristes et autres acteurs armés non étatiques ont multiplié les attaques, de plus en plus élaborées, dans les régions du Sahel central et du bassin du lac Tchad, dans le but d'asseoir leur mainmise territoriale et économique et de saper la confiance de la population dans l'autorité de l'État. Malgré la poursuite des efforts de collaboration, la fragmentation régionale et les relations tendues entre la Confédération des États du Sahel et certains membres de la CEDEAO ont continué à peser sur les ripostes collectives en matière de sécurité.

27. Au Mali, à la suite de la déclaration du 11 décembre 2025, dans laquelle Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin a fait des distributeurs de carburant des cibles prioritaires, le groupe a incendié cinq camions-citernes entre décembre 2025 et janvier 2026 à Diboli et à Kayes, détruisant trois installations industrielles dans la région de Kayes. En guise de riposte, les Forces armées maliennes ont intensifié leurs opérations antiterroristes entre le 29 janvier et le 26 février, tuant, selon certaines sources, 20 combattants présumés dans les régions de Ménaka, Ségou et Mopti. D'autres opérations menées en mars contre des bases de Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin à Médine auraient fait 40 morts parmi les terroristes présumés et permis la libération de 12 otages.

28. Le 25 avril, Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et le Front de libération de l'Azawad ont lancé des attaques simultanées et coordonnées contre des cibles stratégiques à Bamako, Kati, Kidal, Gao, Mopti et Sévaré, qui ont fait des victimes parmi les civils et les militaires, coûtant notamment la vie au Ministre de la défense. Le lendemain, les insurgés ont revendiqué la prise de contrôle de Kidal, à la suite du retrait des forces de l'Africa Corps, partenaire malien en matière de sécurité. Alors que les opérations militaires ont permis de rétablir le contrôle dans les régions du sud, l'autorité de l'État dans le nord, notamment à Gao, ainsi que dans d'autres parties du pays, demeurerait sujette à contestation ou limitée. Lors d'un discours à la nation prononcé le 28 avril, le Président de la transition, Assimi Goïta, s'est engagé à poursuivre les opérations « jusqu'à la neutralisation totale » de tous les groupes

impliqués, alors même que Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin maintenait un blocus partiel des principaux itinéraires logistiques menant à Bamako.

29. Au Niger, des éléments armés ont pris pour cible l'oléoduc Niger-Bénin en décembre 2025. Les 28 et 29 janvier 2026, les forces de défense ont repoussé une attaque du groupe « Province du Sahel de l'État islamique » contre l'aéroport Diori Hamani de Niamey, qui abrite le quartier général de la Force conjointe de la Confédération des États du Sahel, tuant, selon certaines sources, 20 assaillants. D'autres attaques similaires menées par la « Province du Sahel de l'État islamique » ont suivi, notamment contre la base aérienne 401 à Tahoua, où quelque 21 soldats auraient été tués. Parmi les victimes civiles, on dénombrerait, selon les informations disponibles, 31 civils tués à Bosiye (Tillabéri) le 15 janvier, quelque 25 membres du groupe d'autodéfense d'Anzourou le 25 février et 33 civils à Konni (Tahoua) le 31 mars. Le 18 juin, Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin a revendiqué une attaque lancée contre l'aéroport Diori Hamani de Niamey.

30. Le Burkina Faso a continué de subir des attaques récurrentes menées par Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et la « Province du Sahel de l'État islamique », notamment des opérations menées à l'aide de drones. Le 24 décembre 2025, les forces de sécurité ont intercepté un drone armé lors d'une distribution de denrées alimentaires, à Pama. Des affrontements entre Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et la « Province du Sahel de l'État islamique » ont été signalés les 28 et 29 décembre 2025 dans les régions de l'Est et du Sahel. Le 14 février 2026, Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin a lancé des attaques coordonnées contre Titao, tuant 38 civils, avant de s'en prendre, le 6 mars, à une unité de police à Yamba, tuant 30 agents. Les autorités ont fait état d'une centaine de morts parmi les combattants, en février. Le 25 avril, le Gouvernement a annoncé son intention de recruter 100 000 réservistes et 12 000 militaires avant la fin de 2026, accordant sa préférence aux actuels Volontaires pour la défense de la patrie.

31. Au Nigéria, les régions du nord et de la ceinture centrale ont continué d'être le théâtre d'attaques et d'enlèvements, enregistrant un nombre élevé de victimes parmi la population civile. Le 21 décembre 2025, les 130 écoliers restants sur les 303 qui avaient été enlevés dans l'État du Niger ainsi que les 12 enseignants, également enlevés, en novembre 2025, ont été libérés. Entre le 1^{er} janvier et le 10 février 2026, 1 258 civils ont été tués, dont 170 lors d'une attaque perpétrée le 3 février dans l'État de Kwara par le groupe Mahmuda, une faction de Boko Haram. Au cours de la même période, 419 combattants présumés ont été tués. Entre le 19 et le 20 février, 50 civils ont été tués dans l'État de Zamfara. Dans l'État de Borno, les attaques perpétrées le 16 mars à Maiduguri ont fait 23 morts et 108 blessés parmi les civils, tandis que les attaques coordonnées lancées le 9 avril contre trois bases militaires ont coûté la vie à 18 militaires. Pour assurer la sécurité, des frappes aériennes ont notamment été menées par les États-Unis, en coordination avec les forces armées nigérianes, contre des cibles liées à l'État islamique dans l'État de Sokoto, le 25 décembre 2025. Les opérations militaires ont fait 23 morts parmi des combattants présumés dans l'État de Kano le 2 janvier, et 40 morts dans les rangs des combattants présumés de Boko Haram, dans l'État de Borno, les 15 et 16 janvier. Une frappe aérienne militaire survenue le 11 avril à Jilli, à la frontière entre les États de Borno et de Yobe, a fait quelque 200 morts, ce qui a conduit le Gouvernement à annoncer l'ouverture d'une enquête indépendante face aux allégations faisant état d'un nombre élevé de victimes civiles. Le 16 mai, un dirigeant de l'État islamique, Abu-Bilal Al-Minuki, aurait été tué lors d'opérations militaires conjointes menées par le Nigéria et les États-Unis.

32. Au Bénin, un porte-parole de l'armée a indiqué que, le 4 mars, 15 soldats avaient été tués lors d'une attaque revendiquée par Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin contre une base militaire située à Karimama, dans le département de l'Alibori.

Plusieurs commissariats de police et postes de douane ont également été pris d'assaut dans les départements septentrionaux de l'Alibori, de l'Atacora et du Borgou.

33. Les violences entre agriculteurs et éleveurs, alimentées par des rivalités pour l'accès aux terres et aux pâturages, sont restées un facteur persistant d'insécurité au Nigéria. Les faits survenus dans les États de Jigawa, du Plateau et du Niger au cours de la période considérée ont fait des victimes parmi la population civile et causé des dégâts matériels. Le 20 janvier, un affrontement survenu dans la zone d'administration locale de Guma, dans l'État de Benue, a provoqué le déplacement de 167 personnes.

34. Les tensions se sont intensifiées dans les zones situées à la frontière entre la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. En guise de riposte, les Présidents des trois pays se sont réunis à Conakry, le 16 mars, sous l'égide de l'Union du fleuve Mano, en présence du Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, qui participait à la réunion en tant qu'observateur. Les dirigeants se sont engagés à préserver la stabilité aux frontières, à renforcer la coopération en matière de sécurité et à promouvoir le règlement pacifique des différends. Ils ont également convenu d'organiser un sommet de l'Union du fleuve Mano afin de poursuivre le dialogue, bien qu'aucune date n'ait été fixée à ce stade. Le 20 février, le Ghana a soumis à arbitrage son différend maritime avec le Togo, en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

35. Les efforts déployés au niveau régional pour renforcer la coopération en matière de sécurité se sont poursuivis au cours de la période considérée. La Conférence consultative de haut niveau sur la coopération régionale et la sécurité, qui s'est tenue à Accra les 29 et 30 janvier, a réuni des dirigeants et partenaires régionaux, qui se sont engagés à rétablir la confiance et à mettre en place un nouveau mécanisme de coopération en matière de sécurité destiné à remplacer l'Initiative d'Accra. Le Comité des chefs d'état-major de la CEDEAO s'est réuni du 25 au 27 février afin de faire avancer le projet de force antiterroriste de la CEDEAO. Le Comité a appelé à un renforcement de la collaboration avec le Burkina Faso, le Mali et le Niger afin de consolider la coopération régionale en matière de sécurité, et a chargé la Commission de la CEDEAO de rendre opérationnelle la brigade régionale de lutte antiterroriste, conformément aux mécanismes de financement convenus. La CEDEAO a par la suite débloqué 2,85 millions de dollars pour aider les États côtiers à faire face aux défis en matière de sécurité. Les efforts de coordination régionale se sont poursuivis dans le cadre des mécanismes maritimes de la CEDEAO, notamment à l'occasion de discussions portant sur la Force d'intervention navale conjointe et les systèmes d'échange d'informations relevant de l'Architecture de Yaoundé. Le 20 décembre 2025, la Confédération des États du Sahel a officiellement annoncé la création de sa force conjointe, dont le quartier général est situé à Niamey, et ses dirigeants ont appelé à la mise en place d'opérations conjointes de grande envergure.

C. Contexte socioéconomique

36. La région a connu une croissance vigoureuse, malgré des difficultés socioéconomiques persistantes. Selon le rapport *World Economic Situation and Prospects 2026* (Situation et perspectives de l'économie mondiale pour 2026), publié par le Département des affaires économiques et sociales, la croissance moyenne du produit intérieur brut (PIB) régional devrait s'établir à 4,4 % en 2026, soutenue notamment par la production agricole, une production minière solide, des recettes d'exportation relativement élevées, en particulier dans certains pays producteurs de pétrole, et une forte demande intérieure. Une forte croissance a été enregistrée au Bénin (6,3 %), en Côte d'Ivoire (6,3 %), en Guinée (6,5 %), au Niger (6,7 %) et au Sénégal (6,5 %). Toutefois, l'augmentation des obligations liées au service de la dette

restreint considérablement la marge de manœuvre budgétaire et les investissements publics, notamment au Burkina Faso, au Ghana, au Mali, au Niger, au Nigéria et au Sénégal, ce qui détourne des ressources qui serviraient à financer les services sociaux, la lutte contre les changements climatiques et les dépenses de développement nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable.

37. Dans ce contexte, les chocs extérieurs risquent de compromettre la croissance, aggravant ainsi les pressions économiques existantes et les risques liés à la sécurité alimentaire. Le conflit au Moyen-Orient a entraîné une hausse des prix du carburant et de l'énergie dans toute la région et a perturbé les chaînes d'approvisionnement en engrais, si bien que l'inflation devrait rester élevée, se situant à 10,4 % en 2026. La hausse des recettes des pays exportateurs de pétrole de la région a été en partie contrebalancée par la montée de l'inflation et l'alourdissement des pressions sur les subventions.

38. Malgré les tensions politiques bilatérales entre certains pays de la région, une coopération transfrontières pragmatique a continué de favoriser les échanges commerciaux et l'activité économique dans plusieurs domaines. Le 9 février, le Niger et le Nigéria ont rouvert le poste-frontière de Kamba, rétablissant ainsi un couloir commercial essentiel reliant le port de Cotonou au Niger via le Nigéria. Le Bénin et le Niger ont également entretenu une coopération limitée dans les domaines du commerce et des infrastructures. Au Mali, les attaques menées par des groupes armés ont perturbé les voies de transport transitant par le Sénégal et la Côte d'Ivoire, ce qui a conduit à une diversification des couloirs passant par la Guinée et à un renforcement de la coordination avec la Confédération des États du Sahel.

D. Situation humanitaire

39. La situation humanitaire en Afrique de l'Ouest et au Sahel est restée extrêmement préoccupante, les conflits, l'insécurité, l'instabilité politique, les chocs climatiques et les catastrophes naturelles continuant de compromettre la capacité des gouvernements et des collectivités de répondre aux besoins fondamentaux de leurs populations. Ces pressions cumulées ont plongé davantage de personnes dans une situation de vulnérabilité et ont encore affaibli les capacités de réaction locales. Dans les zones frappées par la violence, les femmes, les enfants et les jeunes ont continué à subir de graves exactions et violations de leurs droits, notamment des violences sexuelles et fondées sur le genre, aggravées par des déplacements de population, un accès restreint aux services essentiels, des difficultés économiques et des systèmes de protection sociale limités.

40. Les déplacements de population sont restés importants dans toute la région. Au 31 mai, on y comptait quelque 6,8 millions de personnes déplacées, dont plus de 6,3 millions au Burkina Faso, au Niger et au Nigéria. La région accueillait également quelque 1,2 million de réfugiés et de demandeurs d'asile, dont 447 097 au Niger, 184 461 en Mauritanie, 182 029 au Mali, 138 581 au Nigéria et quelque 185 000 dans des pays côtiers tels que le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo.

41. L'accès humanitaire est resté fortement limité, en particulier au Sahel, en raison de l'insécurité persistante, des restrictions administratives croissantes et de la fermeture de certaines organisations non gouvernementales au Burkina Faso et au Niger, ce qui a eu des répercussions sur les travailleurs et organisations humanitaires. Ces contraintes ont encore entravé la fourniture d'une aide vitale et ont contribué à l'augmentation des dépenses opérationnelles.

42. Les déficits de financement ont continué à compromettre considérablement l'action humanitaire. Au 28 avril, seuls 30 % – soit 913 millions de dollars – des 3,1 milliards de dollars requis dans le cadre du Plan de réponse aux besoins

humanitaires pour venir en aide à 6,9 millions de personnes au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria en 2025 avaient été reçus. Pour 2026, un montant supplémentaire de 2,4 milliards de dollars est nécessaire dans le cadre d'une approche prioritaire ciblant uniquement les personnes ayant les besoins les plus aigus ; sur ce montant, seuls 14 % (342 millions de dollars) avaient été versés au 28 avril.

E. Droits humains

43. Les droits civiques et politiques ont continué de se trouver restreints dans plusieurs pays, alors même que les processus de justice transitionnelle enregistraient des progrès constants dans d'autres pays. Au Burkina Faso, la dissolution, le 29 janvier, de partis et groupements politiques a été suivie, le 9 février, de l'abrogation de la législation régissant les partis politiques. En outre, entre la mi-avril et mai, 811 associations ont été suspendues pour non-renouvellement de leurs organes directeurs, dont 118 ont par la suite été dissoutes. Le 9 juin, deux associations musulmanes ont été suspendues tandis que des consultations consacrées à un projet de loi sur les libertés religieuses se déroulaient en juin.

44. À la suite du changement anticonstitutionnel de gouvernement, des interdictions de manifestations et de conférences de presse, des actes d'intimidation visant les défenseurs des droits humains et la fermeture des sièges des partis politiques ont été constatées en Guinée-Bissau. En Côte d'Ivoire, des préoccupations ont été exprimées en matière de droits humains, motivées par des arrestations liées à des litiges électoraux qui ont eu lieu après l'élection présidentielle ainsi que par des cas de détention provisoire prolongée et d'accès limité à l'assistance juridique.

45. Au Sénégal, les poursuites judiciaires pour diffusion de fausses informations et pour insultes ou outrage au chef de l'État se sont poursuivies. Par ailleurs, des allégations ont été formulées concernant un emploi excessif de la force de la part des forces de défense et de sécurité lors des manifestations universitaires de Dakar, qui ont entraîné la mort d'un étudiant, le 9 février. En Gambie, 14 personnes ont été arrêtées, le 8 mai, pour rassemblement illégal lors d'une commémoration marquant le premier anniversaire du mouvement Gambians Against Looted Assets (« Les Gambiens contre les biens spoliés ») ; elles ont, depuis, été libérées sous caution.

46. Des inquiétudes ont continué de peser concernant la détention arbitraire d'opposants politiques et des allégations de disparitions forcées. Au Bénin, des personnalités de l'opposition arrêtées à la suite de la tentative de coup d'État du 7 décembre 2025 se trouvaient toujours en détention provisoire. En Guinée, on ignorait toujours où se trouvaient plusieurs militants et personnalités politiques. En Guinée-Bissau, une formation de trois juges de la Haute Cour militaire récemment constituée a ordonné, le 4 juin, le maintien en résidence surveillée du chef de l'opposition Simões Pereira en tant que suspect d'une tentative présumée de changement anticonstitutionnel de gouvernement. En Guinée-Bissau, la dépouille de Vigário Luís Balanta, dirigeant d'un mouvement de jeunes qui aurait été battu à mort, a été découverte le 31 mars, et deux autres militants seraient portés disparus.

47. Au Mali, les anciens Premiers Ministres Moussa Mara et Choguel Maïga se trouvent toujours en détention, pour des faits liés à la liberté d'expression et pour crimes et délits économiques, respectivement. Mountaga Tall, éminent avocat et figure de l'opposition, qui aurait été enlevé le 3 mai par des individus masqués non identifiés, est toujours détenu au secret. Son fils aurait disparu après avoir tenté de lui rendre visite, le 16 mai. Le journaliste Youssouf Daba Diawara, en détention depuis le 30 avril, est accusé de diffusion de fausses informations et d'atteinte à la crédibilité de l'État. Au Niger, des appels en faveur de la libération de l'ancien Président Bazoum et de son épouse, détenus au palais présidentiel de Niamey, ont

continué de se faire entendre. Les 6 et 7 mai, les journalistes Hassane Zada Badjé et Gazali Abdou Tasawa ont été remis en liberté après plus de huit mois d'emprisonnement pour l'un et trois mois de détention provisoire pour l'autre, tandis que d'autres journalistes sont restés en détention. Au Togo, une grâce présidentielle a permis la libération de 1 511 détenus, dont 75 prisonniers politiques. Toutefois, 68 personnes étaient toujours en détention, dont l'ancienne Ministre de la défense, Marguerite Gnacadé.

48. Les processus de justice transitionnelle ont enregistré des progrès. Le Libéria avance vers la mise en place du tribunal chargé de juger les crimes de guerre et les crimes et délits économiques ; la législation requise à cette fin est actuellement examinée au Parlement. En Gambie, la mise en œuvre des recommandations de la Commission vérité, réconciliation et réparations a progressé avec l'inauguration, en janvier, de la division pénale spéciale de la Haute Cour et la prestation de serment, le 8 mai, d'un procureur spécial chargé des enquêtes et des poursuites.

F. Questions de genre et questions liées à la jeunesse

49. Les progrès réalisés dans le cadre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité sont restés inégaux dans la région. Les processus électoraux n'ont permis d'obtenir que des progrès limités en matière de représentation politique des femmes. Au Bénin, les élections législatives ont permis aux femmes d'occuper 25 % des sièges à l'Assemblée nationale, un pourcentage inchangé par rapport à la législature précédente. L'élection présidentielle a débouché sur la réélection de Mariam Chabi Talata à la vice-présidence. En Côte d'Ivoire, les femmes n'ont remporté que 13,4 % des sièges au Parlement lors des élections législatives.

50. Au niveau régional, la CEDEAO et ses partenaires ont continué à appuyer la participation et la prise de responsabilités des femmes dans le cadre de consultations, de mesures de renforcement des capacités et d'un dialogue politique. Une consultation régionale, tenue à Accra le 20 février, a été l'occasion de réaffirmer les engagements pris en faveur du renforcement de la représentation des femmes aux postes électifs, notamment en fixant un objectif de 50 % à l'horizon 2035.

51. Des initiatives axées sur les jeunes ont été mises en œuvre au Bénin, au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal, afin de soutenir la consolidation de la paix, la cohésion sociale, les droits humains, la lutte contre les changements climatiques, les migrations et l'emploi. Le Sénégal a adopté, le 18 décembre 2025, un plan d'action national sur les jeunes et la paix et la sécurité.

52. Au niveau régional, la CEDEAO a encouragé l'autonomisation et la participation citoyenne des jeunes dans le cadre de son Centre de développement de la jeunesse et des sports ainsi que de consultations régionales, tenues notamment à Accra du 17 au 20 février, à l'appui de son plan « Vision 2050 » et de son programme de développement du capital humain. Ces initiatives ont permis de renforcer la participation des jeunes à la gouvernance, à la consolidation de la paix et à l'intégration régionale.

53. L'insécurité a continué de toucher de manière disproportionnée les femmes et les filles, notamment du fait de ses répercussions sur l'accès à l'éducation et la protection des civils. En mai, les forces de sécurité de l'État de Kogi, au Nigéria, ont procédé au sauvetage de 23 personnes qui avaient été enlevées, dont des enfants kidnappés dans un orphelinat le 26 avril ; le dernier groupe de ces personnes a été libéré autour du 7 mai. Treize autres victimes ont été secourues le 9 mai, près d'Anyigba. Au Mali, une attaque perpétrée le 10 décembre 2025 contre un institut de

formation des enseignants à Nioro a fait des victimes parmi la population civile et perturbé les services éducatifs.

54. Les jeunes de toute la région restent exposés à l'insécurité et aux inégalités structurelles, notamment au recrutement par des groupes armés, à la traite des êtres humains, à la désinformation et au manque de perspectives économiques. La consommation de drogues chez les jeunes constitue un problème de santé publique et de sécurité croissant, notamment du fait de la propagation rapide de kush dans les pays côtiers.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

A. Bons offices et missions spéciales du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

55. Le Représentant spécial a collaboré avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux afin de renforcer la confiance et la coopération face aux défis communs en matière de sécurité et de politique, en soutenant les initiatives mises en œuvre par l'Union africaine, la CEDEAO et d'autres partenaires en vue de mettre en place des interventions collectives pour lutter contre le terrorisme, apaiser les tensions et promouvoir un dialogue inclusif ainsi que l'ordre constitutionnel.

56. Le 8 décembre 2025, le Représentant spécial a assisté à la cérémonie d'investiture du Président de la Côte d'Ivoire, Alassane Ouattara, et a appelé les acteurs nationaux à favoriser le dialogue et à atténuer la polarisation observée à la suite de l'élection présidentielle.

57. Le Représentant spécial a apporté son soutien aux efforts déployés par les partenaires régionaux en vue du rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau. Les 30 novembre et 1^{er} décembre 2025, il a participé à Bissau à une mission de la CEDEAO dirigée par le Président de la Sierra Leone et Président de la CEDEAO, Julius Maada Bio, puis à la session de la Conférence de la CEDEAO du 14 décembre 2025 à Abuja, où celle-ci a appelé de ses vœux une transition courte et inclusive ainsi qu'une feuille de route électorale crédible.

58. Le 3 mars, le Représentant spécial a rencontré le Président du Ghana, John Dramani Mahama, afin de discuter des moyens de renforcer la cohérence entre les cadres de sécurité régionaux, notamment par la mise en œuvre de l'approche « Sahel-golfe de Guinée » proposée par le Ghana pour remédier à la fragmentation régionale. Le 24 mars, il a rencontré, à Abuja, le Président de la Commission de la CEDEAO afin d'examiner des questions telles que les relations entre la CEDEAO et la Confédération des États du Sahel, les tensions frontalières et les mécanismes de dialogue régional. Entre le 15 et le 19 avril, il s'est rendu en visite au Togo, à l'occasion du lancement de la stratégie du Gouvernement pour le Sahel, et y a rencontré le Président du Conseil des ministres, Faure Gnassingbé. Des dirigeants et des représentants régionaux, notamment de la Confédération des États du Sahel, ainsi que des partenaires internationaux, ont également assisté à cette manifestation. Le Représentant spécial s'est par ailleurs rendu dans la région des Savanes, au nord du pays, pour y inaugurer la Maison des Nations Unies, ce qui lui a permis de prendre directement la mesure du soutien apporté par l'Organisation des Nations Unies aux efforts déployés à l'échelle nationale pour répondre aux besoins en matière de développement et d'aide humanitaire, en accord avec les impératifs de sécurité.

59. Le Représentant spécial s'est rendu au Niger du 6 au 9 avril, où il a rencontré le Premier Ministre et des hauts fonctionnaires. Tout en reconnaissant l'existence d'un

déficit de confiance avec les pays voisins, les interlocuteurs se sont montrés ouverts à la reprise du dialogue avec la CEDEAO et ont salué le soutien apporté par l'ONU. Lors de la visite, le Représentant spécial a coprésidé le lancement du plan de réponse humanitaire pour 2026, en appelant l'attention sur les déficits de financement critiques.

60. Du 13 au 20 avril, la Représentante spéciale adjointe a participé, aux côtés de la CEDEAO et du Commonwealth, à la troisième mission des garants moraux internationaux en Sierra Leone. Dans un contexte fortement polarisé, alors que de nombreuses réformes prévues dans le cadre de l'Accord d'unité nationale se trouvaient au point mort ou faisaient l'objet de contestation, la mission a joué un rôle de médiation entre le Gouvernement et l'opposition, l'All People's Congress, ce qui a abouti à un accord sur des mesures clés destinées à accélérer la mise en œuvre de l'Accord et des recommandations du Comité tripartite.

61. Les 23 et 24 avril, la Représentante spéciale adjointe a participé, à Banjul, à un atelier sur le thème : « Renforcer la sécurité et la stabilisation au Sahel et en Afrique de l'Ouest : concilier bonne gouvernance, coopération régionale et interventions multilatérales », organisé par la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel. Réunissant des partenaires nationaux, régionaux et internationaux, l'atelier avait pour but de permettre d'examiner des approches globales et fondées sur la confiance en matière de consolidation de la paix et de développement dans la région.

62. Le 19 mai, le Représentant spécial a rencontré le Ministre des affaires étrangères du Sénégal, Cheikh Niang, pour un échange de vues sur la situation actuelle et les défis rencontrés dans la région ainsi que sur le rôle que le Sénégal compte jouer lors de sa prochaine présidence de la Commission de la CEDEAO. Le Ministre a félicité l'ONU pour avoir encouragé le dialogue et la coopération entre les dirigeants régionaux.

63. Le Représentant spécial a poursuivi ses échanges avec ses partenaires afin de renforcer la cohérence avec les priorités régionales. Il s'est rendu à Washington du 17 au 18 février, puis à Paris du 18 au 19 mars, dans le cadre de consultations qui ont notamment mis l'accent sur la nécessité d'un soutien coordonné aux efforts de dialogue et de stabilisation. Les 16 et 17 mai, il a participé à la réunion des envoyés spéciaux de l'Union européenne pour le Sahel, à Bruxelles, qui a été pour eux l'occasion de souligner la nécessité d'une mobilisation coordonnée, pragmatique et intégrée au Sahel. Les 20 et 21 avril, il a participé au Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité, au cours duquel il a échangé avec les participants sur des questions telles que l'intégration régionale, l'appropriation nationale et les réponses collectives dans la lutte contre la fragmentation dans la région.

B. Renforcement des partenariats régionaux et sous-régionaux de lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel

64. L'UNOWAS a continué de renforcer son partenariat avec la CEDEAO. Il a apporté sa contribution aux sept consultations thématiques organisées par la CEDEAO en vue de son prochain sommet spécial sur l'avenir de l'intégration régionale, ainsi qu'aux processus de réforme, notamment la validation du cadre du Conseil économique, social et culturel de la CEDEAO lors d'une réunion qui s'est tenue à Accra du 11 au 13 mars, et aux discussions sur la restructuration du Conseil des sages. L'UNOWAS a participé, le 4 décembre, à la célébration du vingt-cinquième anniversaire du Parlement de la CEDEAO à Abuja, ainsi qu'à la mission préélectorale de la CEDEAO au Cabo Verde, du 1^{er} au 8 mars.

65. L'UNOWAS a contribué à renforcer la gouvernance de la réforme du secteur de la sécurité et à coordonner les interventions face aux menaces émergentes. En particulier, le Bureau a participé au Dialogue régional de haut niveau sur la gestion des armes et des munitions, qui s'est tenu à Accra les 4 et 5 février, ainsi qu'à un colloque régional sur l'état de droit, la sécurité humaine et la responsabilité, qui s'est tenu à Abuja du 30 mars au 3 avril, et qui était axé sur le renforcement des capacités de la CEDEAO visant à soutenir des approches de la réforme du secteur de la sécurité fondées sur les droits. Du 23 au 27 mars, l'UNOWAS a participé à une mission de suivi au Togo afin d'y évaluer la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme.

66. L'UNOWAS et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) ont conjointement soutenu la mise en œuvre de la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram, en participant à la troisième réunion de la force conjointe le 2 décembre 2025, à l'atelier régional de validation du 12 au 14 février 2026 et à des consultations techniques les 25 et 26 mars, au cours desquelles les plans d'action territoriaux ont été révisés et validés – étape cruciale en vue de la mise en œuvre, de la coordination et du suivi au niveau local. Le Représentant spécial a également participé à la septième réunion du Comité directeur, au cours de laquelle tous les documents opérationnels ont été approuvés.

67. S'agissant de la coopération en matière de sécurité maritime, l'UNOWAS a facilité le lancement, le 29 décembre 2025, de la force opérationnelle d'appui des Nations Unies à la Commission du golfe de Guinée, notamment par l'élaboration de plans opérationnels et d'action visant à contribuer à la mise en œuvre de l'Architecture de Yaoundé, en coordination avec les États Membres, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la CEDEAO.

68. L'UNOWAS a intensifié son action destinée à faire face aux répercussions des chocs écologiques et des catastrophes naturelles sur la sécurité et la stabilité régionales. Les 27 et 28 janvier, l'UNOWAS a organisé un dialogue sur la diplomatie de l'eau, auquel ont participé des représentantes et représentants des organisations du bassin du lac Tchad, d'entités des Nations Unies et d'institutions régionales, en marge de la réunion préparatoire de haut niveau de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026, qui s'est tenue à Dakar. Le dialogue a permis de réaffirmer le rôle de la diplomatie de l'eau en tant qu'outil de prévention des conflits, de résilience face aux changements climatiques et d'intégration régionale. Lors d'un dialogue sur la sécurité climatique organisé par l'Union européenne à Abidjan du 25 au 27 mars, l'UNOWAS a plaidé pour l'intégration des risques climatiques dans les interventions en matière de paix et de sécurité et a apporté son concours à une évaluation du climat, de la paix et de la sécurité dans le golfe de Guinée, menée sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

69. En partenariat avec le BRENUAC, l'UNOWAS a accompagné le Groupe informel d'experts sur le climat, la paix et la sécurité du Conseil de sécurité lors d'une visite effectuée sur le terrain au Tchad, du 7 au 12 décembre 2025. La visite a permis de mettre en lumière le rôle des changements climatiques comme facteur d'insécurité dans le bassin du lac Tchad, dans l'est du Tchad et dans l'ensemble du Sahel, et de déceler des possibilités de coopération régionale et de renforcement de la résilience.

C. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit, droits humains et transversalisation des questions de genre

70. L'UNOWAS a apporté son soutien aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, à

l'occasion du dixième anniversaire de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité, commémoré à Dakar le 11 décembre 2025. La manifestation a confirmé les conclusions de l'étude d'impact décennale menée conjointement par l'UNOWAS et la CEDEAO, donné lieu au lancement du manifeste des jeunes d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, et préconisé un renforcement de la représentation des jeunes, des possibilités qui leur sont offertes et des cadres de protection à leur intention.

71. L'UNOWAS a facilité le dialogue régional et interrégional au sujet des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, notamment dans le cadre d'un échange virtuel avec des femmes travaillant à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest, au Sahel et en Colombie, qui s'est déroulé le 25 mars, et d'une consultation portant sur le plan « Vision 2050 » de la CEDEAO, qui s'est tenue au Sénégal du 2 au 4 mars. Les deux échanges ont mis en évidence la sous-représentation persistante des femmes et des jeunes et ont préconisé la mise en place de quotas, un financement spécifique et des passerelles vers des postes de décision plus solides.

72. Le 14 avril, le Représentant spécial a présidé une réunion du groupe de travail consacrée aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, au cours de laquelle elle a recensé les failles en matière de gouvernance et les facteurs d'instabilité que sont l'exclusion socioéconomique et le manque de confiance dans les institutions, et a souligné la nécessité d'adopter des approches plus inclusives en matière de paix et de sécurité.

D. Mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

73. La mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel a été poursuivie dans le cadre d'approches programmatiques pilotées au niveau national. Après avoir procédé, le 6 février, au lancement officiel de ses trois programmes phares, le Burkina Faso a formellement approuvé ces programmes en tant que plateformes intégrées destinées à faire progresser la réalisation des priorités nationales en matière de développement, et a préconisé l'alignement des programmes et des plans-cadres de coopération des Nations Unies sur cette architecture de programmes phares. Cette importante étape marque le passage de la conception de programmes à une mise en œuvre placée sous la responsabilité des autorités nationales, offrant ainsi un modèle reproductible fondé sur l'appropriation nationale, la cohérence et l'utilisation efficace des ressources.

74. Avant l'expiration de son mandat en décembre 2025, le Bureau du Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel a intensifié ses efforts de mobilisation des ressources. Les 10 pays concernés par la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel ont soumis à la Banque islamique de développement des propositions de projet d'un montant total de 337 millions de dollars, portant sur l'agriculture résiliente face aux changements climatiques, les systèmes alimentaires et les chaînes de valeur ; l'accès aux énergies renouvelables et les infrastructures climatiquement rationnelles ; l'emploi des jeunes, l'innovation et les écosystèmes d'entrepreneuriat ; l'éducation, le développement numérique et la protection sociale ; la gouvernance, la coopération transfrontalière et la stabilisation. Le système des Nations Unies a assuré une coordination continue de la stratégie intégrée par l'intermédiaire du Bureau régional pour l'Afrique du Bureau de la coordination des activités de développement et des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de la région. L'UNOWAS a apporté son soutien à une évaluation de la coordination du système des Nations Unies au Sahel pour la période 2013-2025,

menée par le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système. Cette évaluation a permis d'examiner la manière dont le système des Nations Unies organisait, gérait et finançait la coordination du développement au Sahel depuis la mise en place de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et communiquait les informations sur cette question. Des conclusions préliminaires et des recommandations ont été examinées lors d'un atelier qui s'est tenu à Dakar, le 12 mai.

E. Commission mixte Cameroun-Nigéria

75. La Commission mixte Cameroun-Nigéria a poursuivi la mise en œuvre de l'arrêt rendu en 2002 par la Cour internationale de Justice, s'acheminant ainsi vers la phase finale de la démarcation de la frontière. Du 28 novembre au 10 décembre 2025, l'équipe technique conjointe a mené une mission sur le terrain visant à valider les coordonnées figurant dans l'accord de Genève de 2025 concernant les zones encore contestées. La Sous-Commission chargée de la démarcation a adopté ces conclusions lors de la réunion qu'elle a tenue à Douala, au Cameroun, les 2 et 3 février 2026. Elle attend désormais l'approbation des deux chefs de délégation avant d'entamer la phase finale de délimitation, qui comprendra la construction des bornes, la cartographie définitive et la rédaction de la déclaration relative à la frontière. Le Représentant spécial a mené des entretiens bilatéraux à Yaoundé et à Abuja, du 23 au 25 mars, afin d'encourager la validation du rapport de la Sous-Commission et la confirmation de la ligne de démarcation.

76. Du 4 au 7 février, le comité de pilotage du projet s'est réuni pour mettre en œuvre la phase de construction des piliers et a mené des discussions préliminaires sur un plan de transition destiné à orienter les activités de la Commission mixte en vue de l'achèvement de son mandat. Le plan de transition vise à garantir un transfert en douceur des responsabilités aux autorités nationales ainsi que la pérennité des mesures de confiance le long de la frontière commune, grâce à une coopération continue avec l'ONU et d'autres partenaires.

IV. Observations et recommandations

77. Je me félicite de la tenue d'élections pacifiques au Bénin et à Cabo Verde, constatant par ailleurs que la situation en matière de sécurité, en particulier dans la région du Sahel, reste marquée par de graves menaces terroristes. Les attaques du 25 avril au Mali ont marqué une nette escalade. La coordination entre Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et le Front de libération de l'Azawad met en évidence un chevauchement de plus en plus complexe entre les objectifs des groupes terroristes et ceux des insurgés, révélant une coordination accrue, une complexité opérationnelle grandissante et une plus forte capacité de faire pression simultanément sur plusieurs fronts. Ces dynamiques accentuent les risques d'une instabilité prolongée, de répercussions régionales et d'une nouvelle expansion des activités terroristes dans l'ensemble du Sahel.

78. Dans ce contexte, marqué par une défiance persistante entre certains États du Sahel central et certains États côtiers, alimentée en partie par des dynamiques géopolitiques, je réaffirme l'importance que revêtent le dialogue, les mesures de confiance, la coordination et la solidarité régionale pour relever ces défis. Je salue et encourage les initiatives récentes allant dans ce sens, notamment la nomination par la CEDEAO, en la personne de Lansana Kouyaté, d'un négociateur en chef chargé des relations avec la Confédération des États du Sahel, la mobilisation accrue de l'Union africaine dans le cadre d'une version renforcée de la Mission de l'Union africaine

pour le Mali et le Sahel, ainsi que les efforts menés par les pays de la région, notamment le Ghana et le Togo, pour rétablir la confiance, resserrer la coopération et rouvrir les voies de dialogue entre les États côtiers et les États du Sahel central. Je me félicite des engagements renouvelés entre le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Niger, que j'encourage. J'exhorte également les pays de l'Union du fleuve Mano à recourir aux mécanismes d'atténuation des conflits et de dialogue afin de prévenir les tensions transfrontalières qui menacent les populations locales. Je réaffirme le soutien politique constant de l'Organisation des Nations Unies à ces initiatives, parallèlement aux actions de développement et aux initiatives humanitaires menées en faveur des populations touchées.

79. J'encourage les pays de la région à mener des réformes de gouvernance fondées sur la Constitution et reposant sur la transparence, l'inclusion et le respect des droits humains et de l'état de droit. J'encourage les autorités nationales et les acteurs politiques à renforcer la confiance du public dans les institutions électorales et à prendre toutes les mesures voulues pour garantir des opérations électorales transparentes, inclusives et pacifiques.

80. Le rétrécissement de l'espace civique et politique dans plusieurs pays reste préoccupant. J'appelle les autorités nationales à préserver les libertés fondamentales et à garantir le respect des droits de la défense et le traitement humain des détenus. Les progrès réalisés dans le cadre des processus de justice transitionnelle montrent que la responsabilisation et la réconciliation peuvent contribuer à renforcer la stabilité à long terme. J'encourage la communauté internationale à appuyer dans la durée ces efforts, qui sont essentiels à l'unité nationale et à une paix durable.

81. Les femmes et les jeunes continuent d'être pénalisés par des obstacles structurels, de l'insécurité et un accès limité aux ressources. J'appelle à nouveau à ce que l'on redouble d'efforts en vue de garantir la participation pleine, égale et effective de ces groupes à la gouvernance, à la prise de décisions et à la consolidation de la paix, grâce à des stratégies intégrées associant éducation, perfectionnement des compétences, autonomisation économique et participation citoyenne.

82. Les pressions socioéconomiques – chômage des jeunes, insuffisance des services publics, chocs climatiques et mise de côté des dépenses publiques prioritaires pour le développement, du fait de l'alourdissement du service de la dette – restent parmi les principaux facteurs d'instabilité dans la région ; y remédier est essentiel à des fins de prévention. J'exhorte les gouvernements de la région à privilégier les réformes économiques inclusives, les programmes en faveur de l'emploi des jeunes et le renforcement de la protection sociale, afin de consolider le contrat social et de réduire la vulnérabilité face aux activités illégales. Pour que les progrès se poursuivent, il faudra investir massivement dans les objectifs de développement durable, alors même que la marge de manœuvre budgétaire se réduit. Dans toute la région, les ressources publiques destinées à la santé, à l'éducation et au développement sont de plus en plus souvent réaffectées au service de la dette. Par conséquent, je continue à plaider pour une réforme de l'architecture financière internationale et pour que le financement du développement soit à la hauteur des besoins, afin que les pays de la région puissent s'extraire du piège de la dette et investir dans leur population.

83. La variabilité climatique et la dégradation de l'environnement continuent d'agir comme des multiplicateurs de risques, exacerbant les tensions intercommunautaires, les déplacements de population et la perturbation des moyens de subsistance. J'encourage les gouvernements nationaux et les partenaires régionaux à adopter des approches intégrées, notamment en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

84. La situation humanitaire dans la région demeure alarmante. Je demande aux partenaires internationaux de financer intégralement les appels humanitaires.

85. Je me félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'arrêt de la Cour internationale de Justice relatif au différend frontalier entre le Cameroun et le Nigéria, notamment en ce qui concerne la planification de la transition alors que la Commission mixte Cameroun-Nigéria arrive au terme de son mandat.

86. L'Organisation des Nations Unies reste pleinement déterminée à promouvoir la paix, la gouvernance constitutionnelle et la coopération régionale en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Je remercie la CEDEAO, l'Union africaine et les partenaires régionaux pour leur collaboration continue avec l'UNOWAS, et je félicite le Représentant spécial, le personnel de l'UNOWAS et la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour leur dévouement.
